

Research Article

## Plurilingualism in Morocco: Issues and Challenges to Language Policy

Asma Nifaoui

*Doctorante chercheuse, Université Mohammed V de Rabat*

**Corresponding Author:** Asma Nifaoui, E-mail: [nifaouiasma@gmail.com](mailto:nifaouiasma@gmail.com)

### ARTICLE INFO

*Article History*

**Received:** August 02, 2020

**Accepted:** September 12, 2020

**Volume:** 2

**Issue:** 5

### KEYWORDS

Plurilingualism, language policy, Morocco, Arabization, multilingualism, symbolic capital

### ABSTRACT

The purpose of this article is to analyze the multilingual situation in Morocco in the face of the challenges encountered by language policies undertaken by the state since independence in 1956. The Moroccan society is characterized by ethnic, cultural, and linguistic diversity. This multidimensional richness has created competition amongst the linguistic varieties in the country, which has prompted the state to undertake several reforms and language policies including Arabization and the development of the National Charter in 1999, with a view to managing linguistic diversity in the country. Before tackling all these issues, a presentation of the linguistic landscape in Morocco is provided. Then, drawing upon the work of researchers specializing in the field, this review addresses the obstacles that have hindered the success and effectiveness of the enacted policies thus far. A sociological approach is also privileged in this study by referencing the work of the sociologist Bourdieu and emphasizing the importance of identity, cultural, and social considerations in developing an effective educational language policy that is capable nurturing citizens with adequate proficiency in national, local, and foreign languages.

### 1. Introduction

Actuellement, le plurilinguisme est devenu une caractéristique dominante dans le monde. On estime, aujourd'hui, l'existence de 7000 langues réparties planétairement, et dont on a reconnu 141 comme langues officielles. Le Maroc est parmi les pays où se trouve confrontés langues (nationales, étrangères) et dialectes ou variétés (locales, régionales). Cette situation linguistique qualifiée parfois de complexe présente incessamment de nombreux défis pour les politiques linguistiques entreprises depuis l'indépendance jusqu'à l'heure actuelle. Avant d'aborder l'analyse de cette problématique, il nous semble judicieux de procéder, dans un premier temps, par une présentation générale des langues en présence au Maroc, puis donner brièvement un aperçu sur les acquis de l'Etat concernant les réformes linguistiques entretenues auparavant sans oublier de s'arrêter, au cours de l'analyse, sur les contraintes qui ont entravé l'atteinte d'une excellence académique dont la quête est toujours d'actualité.

### 2. Le paysage linguistique au Maroc

Au Maroc on distingue la présence de plusieurs langues qui jouissent chacune d'un statut différent et dont l'attribution a été définie selon des circonstances propres à l'histoire de chaque langue. Il existe trois groupes de langue au Maroc : le groupe des langues officielles (l'arabe standard et l'amazigh), le groupe des langues maternelles (l'arabe marocain et l'amazigh) et celui des langues étrangères, principalement le français, l'anglais et l'espagnol.

#### 2.1 L'arabe standard

L'arabe standard était l'unique langue officielle au Maroc pendant la période 1956-2011. C'est la langue principale de l'administration, de la scolarisation, et des médias publics. De plus, il jouit de plusieurs appellations : fusha, littéral, littéraire, moderne, scolaire, coranique, classique (Haidar, 2012). L'arabe standard se distingue par sa sacralité à caractère religieux lié à l'Islam ; la révélation du Coran en arabe lui attribue le statut d'une langue de prestige dont la seule référence est le livre sacré (Benzakour, 2002 ; Youssi, 2013). De ce fait, l'arabe standard possède ce privilège de perpétuer la tradition et la culture arabo-

musulmane. De plus, c'est une langue écrite. À ce propos, Miller (2011, p. 60) estime que son « caractère scripturaire lui donne un pouvoir particulier allant dans le sens d'une hiérarchisation statutaire des langues » fondée sur « langues écrites versus langues orales ».

L'école est l'unique lieu de l'apprentissage de langue Arabe Standard. Ce constat exclut toute acquisition naturelle, ce qui amène certains chercheurs spécialisés dans le domaine à lui attribuer le statut d'une langue étrangère. De ce fait, selon Marley (2005, p. 84) :

« L'arabe classique au même titre que les langues européennes, est une langue étrangère dans le sens où l'enfant de 5 ans entrant en maternelle ne la parle pas...L'analphabétisme au Maroc est parmi les plus élevées du monde, et ce d'abord, parce que l'arabe standard n'est pas la langue maternelle, et deuxièmement, parce que l'apprentissage de la lecture est trop long à cause du manque de voyelles écrites.»

Cependant, la sacralité de l'arabe standard pourrait représenter un obstacle face à toute tentative d'évolution ou de modernisation, et par conséquent, entraîner un décalage par rapport aux besoins du monde moderne.

## **2.2 L'amazigh**

Selon les estimations émanant du recensement de 2004, la population marocaine qui parle amazighe présente 40% du peuple marocain (Haut Commissariat au Plan, Royaume du Maroc). Cette population occupe les trois grandes régions : le Rif, le Moyen Atlas, et la région du Sous au sud. Chaque région est respectivement régie par son propre dialecte : le tarifit, le tamazigh et le tachelhit. Le processus de la reconnaissance institutionnelle de la langue amazighe comme langue officielle a débuté vers la fin des années soixante dix. Sous le nom de Mouvement Culturel Amazigh (MCA), un groupe d'intellectuels formé de linguistes s'est chargé de revitaliser la langue et l'identité amazighes. Ainsi l'association Marocaine pour la recherche et les échanges culturels (AMREC) voit le jour en 1967 à Rabat. Ensuite, d'autres associations sont créées dans d'autres villes marocaines comme Nador, Agadir et Casablanca. A partir des années quatre-vingt, plusieurs initiatives ont été mises en place en faveur de la promotion de la langue et la culture amazighes au Maroc dont la « Charte d'Agadir », signée par six associations (Ait Mous, 2011).

L'année 2001 a été marquée par la création, par Dahir Royal, de L'institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM), suivi en 2003 par l'adoption du « Tifinagh », alphabet officiel de la langue amazighe au Maroc. Depuis sa création en 2003, l'IRCAM a signé plusieurs accords et conventions pour la mise en œuvre de ses objectifs pour introduire l'amazigh dans l'enseignement primaire et rehausser le statut de la culture amazighe dans les médias et la communication.

En dépit de son statut de langue officielle, plusieurs difficultés persistent et entravent la mise en œuvre d'une vraie standardisation de l'Amazigh. On cite, à ce titre, les attitudes négatives des apprenants envers l'Amazigh (Marley, 2004), l'insuffisance des ressources humaines et financières (El Aissati, Karsmakers, Kurvers 2011), et la volonté de plusieurs acteurs sociaux de lui préserver le statut d'une langue minorée (Boukous 2013a, 2013b). Sa constitutionnalisation et sa standardisation sont deux conditions nécessaires pour la valorisation et la revitalisation de son statut, cependant, l'instauration d'une loi exigeant l'insertion de l'amazigh dans les principaux secteurs de la société comme l'éducation, l'administration, les médias, et la santé demeure une nécessité pour généraliser son acceptation au sein de la société marocaine.

## **2.3 L'arabe marocain**

L'arabe marocain appelé aussi, dialectal, la darija, et en tant que langue maternelle, est considéré comme la lingua franca entre les amazighophones et les arabophones. Son emploi a dépassé la sphère familiale pour constituer également un moyen de communication dans les secteurs privés et informels malgré son statut demeurant imprécis jusqu'à l'heure actuelle (de Ruiter et Ziamari 2015). De plus, l'utilité communicative de l'arabe marocain est devenue visiblement prégnante au niveau national à des degrés différents avec une concentration en milieu urbain (Messaoudi, 2013, p. 7).

Suite à la publication d'un numéro de l'hebdomadaire francophone « Telquel », en 2002, sous le titre « darija notre langue nationale », un débat a été lancé et a suscité plusieurs réactions de l'opinion publique ce qui a conduit à la création en 2006 d'un hebdomadaire « Nichane », rédigé en darija. Dans le même contexte, Benzakour (2007) estime que l'arabe marocain, classé jusqu'à récemment comme une langue essentiellement orale, se voit vivre une revalorisation sous l'impulsion des intellectuels dont l'objectif primordial est de ressusciter le patrimoine culturel et populaire.

Caubet et Miller (2016) ont procédé à une analyse détaillée de l'évolution de la darija dans plusieurs domaines. Les années 2000-2010 étaient concernées par la revendication du passage à l'écrit de la darija suite à des mouvements de nature socioculturelle et politique. A partir de 2002, de nouveaux titres de presses et de nouvelles chaînes de radio ont été créés pour faciliter l'usage oral de la darija à la radio, la télévision et la publicité. Cette période a été aussi marquée par le passage à l'écrit de la darija à travers une pratique informelle dans les réseaux sociaux incitant à promouvoir la darija et appelant à une reconnaissance officielle.

Dans le domaine de l'éducation, la question de l'arabe marocain a été soulevée au début dans les textes de « la Charte Nationale d'Éducation et de la formation 1999 ». Les mêmes recommandations de la charte ont été reprises dans un colloque international sur l'éducation, « Les chemins de la réussite », en 2013 à Casablanca. Les principes directifs de ce colloque sont partis d'un ensemble de questions : quelles langues faudrait-il enseigner ? Avec quelle méthode ? Comment gérer les questions du multilinguisme, de la diglossie, des langues maternelles ? Ainsi, le rapport préconisait neuf recommandations, dont quatre ont été consacrées exclusivement aux langues maternelles visant leur codification et leur intégration dans le système scolaire en veillant à établir des passerelles avec l'arabe standard.

En conclusion, l'arabe marocain, hormis sa qualification comme langue véhiculaire qui assure l'intercompréhension dans l'ensemble du pays, a pu marquer sa forte présence dans de nombreux domaines tout en accompagnant le changement social et les nouveaux modes d'expression répandus largement en ligne. L'arabe marocain n'a pas pu intégrer le système éducatif car l'ensemble des apprentissages se déroule en arabe standard. Malgré son usage quotidien par la majorité du peuple marocain, et en dépit de son statut de langue maternelle, l'arabe marocain dispose d'un statut social inférieur, comparant au statut de l'arabe standard et celui du français, dû à la non-standardisation, l'absence d'un alphabet officiel, le manque d'usage dans les domaines clés de la société comme l'éducation, l'administration, la recherche scientifique, et la stigmatisation due à l'appellation dialecte le dépossédant de prestige dont jouit les langues standardisées.

#### **2.4 Le français**

L'implantation du français au Maroc remonte aux années du protectorat (1912-1956). Cette situation politique a favorisé l'officialisation de la langue française au Maroc, qui était la langue de l'enseignement dans les écoles françaises établies en faveur des enfants des colons et de l'élite marocaine. Ainsi, le français était la langue officielle sous le protectorat. La diffusion du français colonial en terre marocaine se présente sous deux caractéristiques (Benzakour, 2010). Dans un premier temps, le français n'a pas pu atteindre l'ensemble de la population marocaine et par conséquent le bilan en matière d'enseignement s'est révélé décevant. Ce constat est dû au faible nombre des enfants ayant fréquenté les écoles françaises (Benzakour, 2010). Cependant, ce nombre restreint des lauréats de l'école française a contribué, en grande partie, à préserver la langue et la culture française. En prenant la défense d'une politique du bilinguisme, ces lauréats de l'école française se sont opposés à l'élite arabisante, dont la formation a été dans l'école traditionnelle. Ce conflit a renforcé la taxation du français comme « un vecteur de valeurs antinationales » (Ouasmi, 2011, p. 23). La deuxième caractéristique concerne la propagation de la langue française à travers une acquisition informelle. Ce mode d'acquisition a été renforcé par les contacts quotidiens avec les français ainsi que l'installation de plusieurs écoles françaises dans les villes et les banlieues marocaines.

Après l'indépendance, le maintien de la langue française dans le paysage linguistique marocain a été favorisé par plusieurs facteurs. D'abord, le français est devenu une langue enseignée dans les écoles publiques marocaines. Cette opération a été facilitée par l'aide des coopérants qui étaient présents à l'époque au Maroc sous la demande des nouveaux dirigeants du pays pour affronter la pénurie des enseignants formés et pouvant exercer immédiatement dans les établissements scolaires. Ensuite, et durant les toutes premières années de l'indépendance, le français a réussi à se procurer la valeur d'être la langue de prestige et le symbole de la modernisation tout en gardant son utilité comme moyen de communication dans les secteurs vivants de la société

Aujourd'hui, le français se voit s'octroyer davantage une place majeure dans le paysage linguistique marocain. Il est la langue officielle « de facto » vu l'accroissement de son emploi dans les médias de masse, le commerce, la santé, et l'enseignement supérieur. En 2019, et dans le cadre d'une réforme touchant la langue d'enseignement des matières scientifiques au Cycle Secondaire Qualifiant, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a donné ses instructions officielles promulguant l'enseignement des disciplines scientifiques en langue française. On constate, également, la grande affluence que connaît, de plus en plus, les écoles françaises au Maroc, hautement sélectives, malgré les frais exorbitants de scolarité pour les élèves marocains, surtout pour ceux issus des classes

moyennes ou de familles modestes pour qui l'accès aux instituts français est difficile voire même impossible (El Amrani, 2013, p. 62). Le français représente donc un symbole de modernité, d'ascension sociale et de pouvoir économique.

### **2.5 L'anglais**

L'histoire de la présence de l'anglais au Maroc n'était pas issue de la colonisation comme c'était le cas pour le français. Son implantation a été associée avec l'arrivée des bases américaines dans la région de Kenitra après la deuxième guerre mondiale. Les marocains ayant eu des interactions avec les américains ont été incités à apprendre l'anglais afin de communiquer avec eux (Ennaji, 2005). Depuis ce temps-là, l'anglais est devenu une des langues étrangères importantes qui caractérisent le paysage linguistique au Maroc. Selon Ennaji (1991), cette popularité est due à l'absence de connotations négatives associées à l'anglais; s'ajoute aussi, les attitudes positives envers cette langue et son émergence comme langue internationale de la science (Buckner 2011; Errihani 2017; Marley 2004; Sadiqi1991). Cette particularité a eu pour conséquence de donner le statut d'une langue neutre (Ennaji, 2005). L'enseignement de l'anglais a été au début programmé uniquement au Cycle Secondaire Qualifiant. Puis, il a été introduit dès la 9ème année du Cycle Secondaire Collégial. Actuellement, l'anglais est omniprésent dans les secteurs stratégiques de la vie sociale comme dans le commerce, l'industrie, et les médias. Les facteurs contribuant à un tel statut peuvent être résumés dans la mondialisation de l'économie ainsi que le développement de la technologie de l'information et de communication.

Sadiqi (1991) a identifié quatre facteurs majeurs derrière l'expansion de l'anglais au Maroc: la politique d'éducation adoptée depuis l'indépendance favorable à l'anglais; l'émergence de l'anglais comme lingua franca internationale largement utilisée dans les secteurs et activités vitaux, comme le commerce, la diplomatie et les finances; les attitudes positives des marocains vis-à-vis de l'anglais; l'absence de liaison entre l'anglais et le colonialisme au Maroc. Quant au domaine de l'éducation, et outre son insertion dans le Cycle Secondaire Collégial et qualifiant, l'anglais est enseigné comme langue complémentaire dans l'enseignement supérieur en faveur des étudiants inscrits dans d'autres filières scientifiques ou littéraires. De plus, il existe au Maroc un nombre important de centres linguistiques privés qui offrent une variété de programmes pour l'enseignement de l'anglais, notamment, centres de langues américains, le British Council et Amideast. Les inscriptions dans ces centres privés ont progressé au cours de la dernière décennie, ce qui a augmenté leur nombre, par exemple, de 20% entre 2005 et 2007 (Errihani, 2017). Cette situation prédit une future hégémonie de l'anglais, ce qui pourrait représenter une menace pour le statut du français considéré actuellement première langue étrangère au Maroc.

### **3. La politique linguistique au Maroc**

Après avoir dressé un aperçu sur le panorama des langues présentes en terre marocaine, il convient de montrer comment le Maroc, un pays plurilingue, se bat pour gérer le plurilinguisme. En premier lieu, nous aborderons la politique linguistique marocaine depuis le protectorat jusqu'aujourd'hui. Une précision définitionnelle autour de la notion « politique linguistique » nous semble primordiale afin de comprendre les motifs derrière les différents choix ou objectifs pour définir tel statut ou tel usage de chacune des langues en contact au Maroc.

L'expression « politique linguistique » est une notion qui a été précédée par « la planification linguistique », dont l'origine revient à Haugen (1959). Pendant les années 1970, l'expression « la politique linguistique » est devenue la notion la plus utilisée aux Etats-Unis et en Europe. Ci-dessous la définition que donne Boyer (2010, p. 5) :

« La notion de politique linguistique, appliquée en général à l'action d'un État, désigne les choix, les objectifs, les orientations qui sont ceux de cet État en matière de langue(s), choix, objectifs et orientations suscités en général (mais pas obligatoirement) par une situation intra- ou intercommunautaire préoccupante en matière linguistique (.....) ou parfois même ouvertement conflictuelle (...) ».

Bien avant Boyer, Porcher (1996) définit la politique linguistique conduite par un Etat, comme une action « volontariste », basée sur la mise en place des moyens et démarches, consciemment déterminés, pour préserver une langue ou une culture. Au Maroc, comme dans tous les autres pays, présentant une situation plurilingue similaire, la nécessité d'adopter une politique linguistique date de la période de l'après indépendance (1956) et dont la première action a été traduite par l'arabisation du système éducatif.

#### **3.1 La politique d'arabisation**

Au lendemain de l'indépendance, les revendications se sont multipliées pour redonner à la langue arabe la place qu'elle avait perdue. Une campagne a été menée par les membres du parti El Istiqlal (Indépendance), quia joué un grand rôle dans

l'indépendance du Maroc en 1956. Ainsi, le soulèvement de la question de l'arabisation, et selon la perspective de Grandguillaume (1991, p. 49), a été animé par d'autres motifs que la revalorisation de la langue elle-même :

« Du point de vue linguistique, l'arabisation consistait à remplacer une langue étrangère, le français, qui avait tenu lieu de langue officielle, par une langue considérée comme langue nationale, l'arabe classique ... Du point de vue sociolinguistique, cette mutation mettait en jeu les intérêts des groupes sociaux: ceux qui avaient une meilleure connaissance du français devaient être dépossédés de leur avantage au profit de ceux qui pratiquaient bien l'arabe... D'un point de vue anthropologique, l'arabisation concernait la loi culturelle, à partir de laquelle devait se déterminer l'identité. »

D'après ce tour d'horizon définitionnel de l'arabisation, on est amené à nous conformer à la nécessité que suppose le processus de l'arabisation, à savoir la démarche descriptive de ses principales étapes. La première tentative d'arabisation, qui date de 1957, a été qualifiée d'une mesure improvisée et est vouée à un échec total (Grandguillaume, 2004). Trois ans plus tard, et sous les directives du ministre de l'Éducation Nationale, le « Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale » recommande l'arabisation totale des trois cycles de l'enseignement : primaire, collégial et secondaire. Ainsi, l'année 1962 marque le début officiel de l'arabisation à partir de la première année du primaire. Cependant, cette situation a connu un grand bouleversement suite à des changements dans les nominations aux postes de l'éducation ou ministériels. De ce fait, les années 1966-1976 ont été marquées par une remise en cause de l'arabisation et le retour à l'enseignement en français des programmes éducatifs. Cet état des lieux a suscité de nombreuses revendications et suite à des événements à caractère politico-national, notamment la marche verte en 1975 et la question du Sahara marocain, le pays se trouvait dans l'obligation d'établir une union nationale. En 1977, la problématique de l'arabisation a surgi en surface et conduit à la reprise de celle-ci dans les sujets de débats concernés par la restauration de l'éducation. En 1985, une réelle réforme a été lancée officialisant le retour de l'arabisation.

Récemment, et précisément en 2017, l'arabisation de l'enseignement des matières scientifiques est remise en question et un retour à la francisation des trois disciplines (mathématique, sciences physiques, sciences et vie de la terre) a été officiellement entamée dès la première année du Cycle Secondaire Collégial. Malgré les multiples tentatives de résoudre les problèmes liés à la politique d'arabisation, entreprises depuis l'indépendance, au sein du système éducatif marocain, des défis à relever, sont restés jusqu'aux nos jours sans solutions. Cet état de faits a donné comme conséquence la déstabilisation voire même la remise en question de la politique d'arabisation des programmes éducatifs mis en place plus de cinquante ans. Pour examiner de près cette problématique, une présentation des obstacles rencontrés par la politique d'arabisation s'impose.

Les obstacles qui se sont opposés à la réussite de la politique d'arabisation au Maroc sont d'ordre politique, socioéconomique et éducatif. Ceci dit, le champ de l'éducation nous semble l'exemple le plus pertinent pour tirer au clair quelques ambiguïtés inhérentes au processus d'arabisation. Tout d'abord, quatre principes définissent l'école nationale marocaine : l'unification, l'arabisation, la marocanisation et la généralisation. Pour la mise en œuvre du deuxième principe, l'arabisation, les décideurs se sont confrontés à une grande difficulté qui consistait en l'absence des cadres nationaux capables d'entamer l'enseignement des matières scientifiques en arabe.

Devant cette impasse, et après avoir marqué une pause au milieu des années 60, une réforme a été réalisée et on a décidé de maintenir l'enseignement des disciplines scientifiques et techniques en français. Un autre échec, qui a été attesté par les dirigeants du monde éducatif, concerne la première promotion des bacheliers arabisants en 1990 qui ont dû changer complètement leurs orientations scientifiques au profit des branches littéraires, islamiques ou juridiques (Benzakour, 2007). Ayant poursuivi un cursus exclusivement arabisant, ces bacheliers se sont heurtés à un curriculum universitaire dispensé en français. Cela nous amène à s'interroger avec Abouzaïd (2011) sur les facteurs qui ont contribué à ce constat : Est-ce la manière dont elle était planifiée cette arabisation ? Autrement dit, serait-elle efficace si elle était totale ou partielle ? La présence de la langue française, comme langue d'enseignement et langue enseignée, représente-t-elle un obstacle pour l'implémentation de l'arabisation au sein de l'école marocaine ? D'autres auteurs comme Moatassime (1993) estime que le problème ne se pose pas au niveau de l'arabisation, c'est plutôt au niveau de la planification linguistique des deux langues, l'arabe standard et le français. Le fait d'assumer qu'un élève doit à la fin de son parcours scolaire maîtriser les deux langues est un objectif impossible à réaliser.

### **3.2 La Charte Nationale – 1999**

A la veille de la réforme entretenue par la Charte Nationale en 1999, l'enseignement au Maroc a connu une véritable crise diagnostiquée par « La Commission Spéciale d'Éducation et de Formation ». Un profond diagnostic du système éducatif a

été sollicité par un large consensus et renforcé par un discours royal en vue d'évaluer les carences et les difficultés dont souffre l'enseignement marocain. Les évaluations réalisées ont montré une inadéquation entre l'état, dégradant, du système éducatif, et les exigences de la modernité ainsi que les changements que connaît le Maroc à l'époque. Les objectifs majeurs (La généralisation de l'enseignement, l'éradication de l'analphabétisme et l'amélioration de la qualité de l'école et des apprentissages) qui ont été conçus depuis l'indépendance n'ont pas connu une parfaite réalisation, ce qui a déclenché le lancement d'une réforme d'une grande ampleur visant une nouvelle vision à l'horizon 2020. Cette réforme a été manifestée par l'adoption de « La Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation » et la décennie 2000-2009 est déclarée décennie nationale de l'éducation et de la formation.

Dès le début, et comme stratégie de travail, la réforme s'est fixé des fondements constants et des finalités majeurs. Comme principes de base, le système éducatif au Maroc est fondé sur la foi islamique, respecte et révèle l'identité ancestrale de la nation, doit assurer à tous la maîtrise orale et écrite de la langue arabe et l'ouverture sur les langues étrangères, s'enraciner dans le patrimoine culturel et traditionnel du Maroc tout en gardant une aspiration à la modernité. Concernant les finalités majeures, la réforme de l'éducation a centré l'action pédagogique sur l'apprenant en général en privilégiant un apprentissage actif au lieu de la réception passive, aussi la priorité est donnée à la coopération et au travail collectif et finalement à l'ouverture de l'école sur son environnement en tissant des liens solides entre l'élève et son milieu social, culturel et économique.

Pour concrétiser l'ensemble de ses objectifs, les responsables de la réforme ont procédé, d'abord, par l'élaboration d'un plan de travail sous forme d'espaces de rénovation et leviers de changement. Sept espaces de rénovation ont été déterminés. Le champ relatif au cadre des langues est traité dans l'espace intitulé : L'amélioration de la Qualité de l'Éducation et de la Formation et préconise (1) le renforcement et le perfectionnement de l'enseignement de la langue arabe, (2) la diversification des langues d'enseignement des sciences et des technologies, et (3) l'ouverture sur l'amazigh, maîtrise des langues étrangères. Lors d'une évaluation menée en 2005 par la Commission Spéciale Education-Formation en vue de dresser un bilan d'étape du processus de la réforme lancée en 1999, la commission a constaté que le changement a pu couvrir tous les espaces et les leviers concernés par la réforme. Cependant, un classement des objectifs réalisés a été établi pour examiner l'état d'avancement des composantes majeures de la rénovation, ce qui a abouti à la classification suivante :

- « les objectifs réalisés dans le respect des échéances prévues par la Charte ;
- les domaines de réforme qui ont connu des lenteurs ou des retards dans leur exécution;
- les objectifs qui en sont toujours à la phase des études préalables ;
- les objectifs qui n'ont connu aucun début de réalisation ».

Les membres de la commission, chargés de l'évaluation en question, ont expliqué dans une analyse détaillée les causes qui ont empêché la mise en œuvre de la réforme entamée en 1999. Ces facteurs ont été reliés aux contraintes suivantes : le manque des moyens humains et matériels, la faible implication des principaux partenaires (acteurs politiques et syndicaux, associations de parents d'élèves, collectivités locales, partenaires économiques). Il ressort de ce qui précède que les tentatives de réforme (l'Arabisation, la Charte 1999) entretenues par l'Etat pour bien gérer le plurilinguisme au Maroc, n'ont pas pu contourner l'ensemble des défis. Ainsi les objectifs réalisés depuis l'indépendance jusqu'à nos jours sont considérables mais ils demeurent insuffisants pour vaincre tous les obstacles qui accablent l'écologie linguistique au Maroc.

#### 4. Conclusion

En sociologie, la société est considérée comme un marché linguistique dont l'échange du capital linguistique entre individus se fait à travers des langues et des variétés en présence, dotée chacune de valeurs symboliques (Bourdieu, 1977). Après l'indépendance du Maroc en 1956, une sorte de concurrence s'est créée entre les variétés linguistiques (l'arabe standard, l'amazigh, la darija marocaine, le français et l'anglais) en présence dans le pays pour se distinguer au sein de ce marché linguistique. Actuellement, les personnes, ayant fait un parcours éducatif principalement en français, et appartenant à la classe sociale supérieure, possèdent un « habitus linguistique », pour reprendre le terme de Bourdieu, qui leur permet d'avoir une aisance linguistique au cours des interactions dans des situations de communication formelles ou informelles. De ce fait, et en utilisant la langue d'une manière intuitive, ils parviennent à enrichir leur capital symbolique tout en se distinguant des individus dépourvus de ce capital linguistique. Par ailleurs les locuteurs issus des classes inférieures doivent s'efforcer d'adapter leur style linguistique aux exigences des situations de communication relevant du « marché formel ». Ceci dit, La perpétuation d'une langue plutôt qu'une autre dépend des paramètres tels que le l'officialisation de son statut, sa valorisation par des locuteurs bénéficiant d'un capital linguistique et par conséquent possédant un « habitus linguistique ».

Dans cette perspective, Bourdieu (1977) souligne que les prêtres, les enseignants et les médecins, dont le statut social encourage la promotion de la langue officielle, exercent une influence d'une grande importance sur la politique, la culture, l'éducation et la communication avec le gouvernement. L'éducation joue un rôle crucial dans ce processus, en promouvant et en privilégiant, au sein de l'école, une langue au détriment des variétés locales parlées dans une communauté donnée. Au Maroc le français et l'arabe standard ont été privilégiés par rapport aux variétés parlées et sont présentés comme des formes correctes et insérées dans le système éducatif aux dépens des langues maternelles, à savoir l'amazigh et le darija marocain. Au fil du temps, les enfants sous-estiment leurs langues maternelles et les considèrent comme un jargon réservé à des utilisations restreintes (en famille, avec les proches, etc.). Les parents deviennent complices dans ce processus en privilégiant l'usage des langues institutionnalisées comme langues de communication à la maison ou dans les lieux publics afin de renforcer le capital symbolique de leurs enfants.

Pendant les années de domination française, une élite de la population locale s'est distinguée par une scolarisation purement française mêlée d'une incarnation de ses propres valeurs. En effet, les langues locales ont été stigmatisées et bannies de tout usage à l'école, ce qui a infériorisé leur statut même aux yeux de ses locuteurs. Après l'indépendance, l'élite francophone a remplacé les dirigeants coloniaux, appliquant à peu près la même politique linguistique dans la plupart des cas, ou cherchant à établir l'hégémonie d'une langue spécifique. Ainsi, le Maroc s'est retrouvé avec une désunion d'ethnies, de langues et de cultures. Au lieu de proposer une politique inclusive de gestion de la diversité locale, les nationalistes arabes ont tenté de balayer cette diversité sous le tapis en promouvant l'arabisation en tant que symbole de l'unification des territoires marocains, de l'identité marocaine, et de l'émancipation des forces colonisateurs. Cependant, la politique linguistique centralisée n'a pas réussi à changer les pratiques linguistiques répandues: l'arabe marocain et l'amazigh ont continué à prospérer malgré leur stigmatisation. Aujourd'hui, la darija marocaine, dépourvue d'un système codifié, elle demeure la langue la plus parlée et utilisée non seulement dans des contextes informels, mais également à la télévision, à la radio et dans la publicité. Après des décennies d'activisme politique, l'amazigh a finalement été reconnu comme langue officielle en 2011. En outre, l'anglais semble gagner du terrain dans le paysage linguistique marocain, menaçant même de faire perdre au français son statut prestigieux de langue de l'enseignement supérieur, de la technologie, et de la science. Contrairement au français, l'anglais n'est pas considéré comme une langue élitiste, mais comme une lingua franca sur le plan international et relationnel dans plusieurs domaines.

Le colonialisme a contribué à ce que Calvet (1974) a appelé «glottophagie», c'est-à-dire que les langues les plus grandes en engloutissent d'autres de la même manière que les grands poissons mangent les poissons les plus petits. En imposant la langue métropolitaine comme la langue du gouvernement et de l'éducation, on persuade ceux qui l'ont acquise à l'admirer et l'adopter, tout en évitant et stigmatisant les langues indigènes. Ce modèle a échoué au Maroc en raison de son hétérogénéité ethnique et culturelle. On peut écarter les langues locales du système éducatif, mais on ne peut pas bannir l'attachement identitaire que ressentent les locuteurs envers leurs langues maternelles. Une politique efficace multiculturelle, multilinguistique, égalitaire est nécessaire pour gérer la diversité linguistique et culturelle au Maroc. Pour une meilleure gestion de ce plurilinguisme, la politique linguistique doit envisager de revaloriser les variétés parlées et écrites en leur accordant le statut d'une langue au lieu de les considérer comme des dialectes ou des patois. Cette revalorisation est à prendre en considération, également, lors de la planification linguistique relative aux autres domaines tels que les médias, l'administration et surtout dans l'enseignement. Partant de ce principe, les réformes linguistiques devraient œuvrer, désormais, pour une politique linguistique fondée sur une diversité harmonieuse. Pour ce faire, une reconnaissance académique et constitutionnelle des langues minoritaires, dites dialectes ou variétés, est sollicitée pour réaliser un équilibre linguistique à l'échelle nationale. Cela mettrait probablement fin à la série incessante de réformes linguistiques et éducatives qui ont abouti jusqu'à présent à une société linguistiquement fragmentée et à une politique linguistique éducative qui n'a pas pu parvenir à former des individus compétents en langues nationales et étrangères, et encore plus à renforcer leurs capacités pour la quête de l'excellence académique.

## **Références**

- [1] Abouzaid M. (2011), Politique linguistique éducative à l'égard de l'amazighe (berbère) au Maroc: des choix sociolinguistiques et didactiques à leur mise en pratique. Thèse de doctorat. Université Stendhal-Grenoble III.
- [2] Aissati A., Karsmakers S. & Kurvers J. (2011), "We are all beginners": Amazigh in language policy and educational practice in Morocco, *Compare: A Journal of Comparative and International Education* 41. p. 211-227.
- [3] Ait Mous F. (2011), Les enjeux de l'amazighité au Maroc, *Confluences Méditerranée*, (3), p. 121-131.
- [4] Benzakour F. (2002). Le français au Maroc. Normes et identités, *Langues et Linguistique*, 28, p. 27-43.
- [5] Benzakour F. (2007), Langue française et langues locales en terre marocaine: rapports de force et reconstructions identitaires, *Hérodote*, (3), p. 45-56.

- [6] Benzakour, F. (2010), Le français au Maroc. Enjeux et réalité, *Le français en Afrique*, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique, 25, p. 33-41.
- [7] Boukous A. (2013a), L'officialisation de l'Amazighe enjeux et stratégies, *Asinag*, Vol. 8, p. 15-34.
- [8] Boukous A. (2013b), Revitalisation de l'amazighe : Enjeux et stratégies. *Langage et Société*, 1(n. 143), p.9-26.
- [9] Bourdieu P. (1977), The economics of linguistic exchanges, *Social Science Information*, (16) 6, p. 645-668.
- [10] Boyer H. (2010), Les politiques linguistiques, *Mots. Les Langages du Politique*, (94), p. 67-74.
- [11] Buckner E. (2011), The growth o English language learning in Morocco: Culture, class, and status competition, dans A. Al-Issa & L. Dahan (éds), *Global English: Issues of language, culture, and identity in the Arab world*. New York, NY: Peter Lang Publishers (p. 213-254)
- [12] Calvet L. (1974), *Langue et colonialisme: petit traité de glottophagie*. Paris: Payot.
- [13] Caubet D. & Miller, C. (2016), Quels enjeux sociopolitiques autour de la darija au Maroc ?, dans F. Laroussi & C. Sini (éds), *Langues et mutations sociopolitiques au Maghreb*, Rennes : Presses Université de Rennes.
- [14] de Ruiter J. & Ziamari K. (2015), Les langues au Maroc: réalités, changements et évolutions linguistiques, dans B. Dupret, Z. Rhani, A. Boutaleb, & J-N. Ferrié (éds), *Le Maroc au présent: d'une époque à l'autre, une société en mutation*, Casablanca, (p. 441-462).
- [15] El Amrani H. (2013). Le statut du français écrit des nouveaux étudiants. *Langage et Société*, 1(n. 143), p. 53-64.
- [16] Ennaji M. (1991), Aspects of multilingualism in the Maghreb. *International Journal of the Sociology of Language*, 87 (1), p. 1-20.
- [17] Ennaji M. (2005), *Multilingualism, cultural Identity, and education in Morocco*. New York: Springer.
- [18] Errihani M. (2017), English education policy and practice in Morocco, dans R. Kirkpatrick (éds), *English language education policy in the Middle East and North Africa*, Basel: Springer (p. 115–131).
- [19] Grandguillaume G. (1991), Arabisation et langues maternelles dans le contexte national au Maghreb, *International journal of the sociology of language*, 87(1), p. 45-54.
- [20] Grandguillaume G. (2004), L'arabisation au Maghreb, *Revue d'Aménagement Linguistique*, 107, p. 15-40.
- Haidar L. A. (2012), Statut du français au Maroc Représentations et usages chez des lycéens marocains, *Cahiers du CELEC*, p. 1-16
- [21] Haugen E. (1959), Planning for a standard language in modern Norway, *Anthropological linguistics*, p. 8-21.
- [22] Marley D. (2004), Language attitudes in Morocco following recent changes in language policy, *Language Policy*, 3(1), p. 25-46.
- [23] Marley, D. (2005). Le français au Maroc. Perspectives à l'aube du 21ème siècle, *Synergies Monde Arabe*, (2), p. 84-91.
- [24] Messaoudi L. (2013). Dynamique langagière au Maroc: Présentation. *Langage et Société*, 1(n. 143), p. 5-8.
- [25] Miller C. (2011), Marges et normes linguistiques au Maroc : un terrain mouvant, dans C. Aufavre, K. Benafla, & M. Emperador (éds), *Marges et marginalités au Maroc*, Karthala, p. 57-70.
- [26] Moatassime A, (1993). Arabisation et langue Française, Entretien avec Ahmed Moatassime (Conduit par Abderrahman Belgourch), *Confluences Méditerranée*, 8, p. 165-173.
- [27] Ouasmi, L. (2011), Le français au Maroc: usages et attitudes, *Les Cahiers de l'Orient*, (3), p. 23-27.
- [28] Porcher L. (1996), Politiques linguistiques : orientations, *Les Cahiers de l'ASDIFLE : Les Politiques Linguistiques*, 7, Disponible en ligne, Consulté le 09/2/2019. URL : [http://fle.asso.free.fr/asdifle/archives\\_cahiers.htm](http://fle.asso.free.fr/asdifle/archives_cahiers.htm).
- [29] Sadiqi F. (1991), The spread of English in Morocco, *International Journal of the Sociology of Language*, 87, p. 99-114
- [30] Youssi A. (2013). Impératifs linguistiques, inerties socioculturelles. *Langage et Société*, 1(n. 143), p. 27-40.